



Observatoire DT DICT BOURGOGNE

16 Octobre 2019 – 9h00 - Conseil Départemental de la Côte d'Or

Compte-Rendu

1 : Accueil (OR Bourgogne, Conseil Départemental 21, Observatoire National DT-DICT et Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) et tour de table.

L'Observatoire de Bourgogne est accueilli dans les locaux du Conseil Départemental de la Côte d'Or. **Emmanuelle LOINTIER** se félicite de cette initiative et souhaite la bienvenue à l'assemblée en soulignant l'implication de CD21 à l'Observatoire par la participation active de **Nathalie ROUANET** et de **Sébastien ASPERT**.

Stéphane FLENET rappelle que l'Observatoire est un lieu d'échange, de partage, et qu'il permet « ensemble, d'avancer et de traiter les problématiques des travaux à proximité des réseaux ». Il remercie la présence à ses côtés pour cet Observatoire de :

- **Georges LE CORRE**, membre de l'AITF et Président de L'observatoire National
- **Christophe PECOULT**, en charge du dossier DT-DICT au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- **Isabelle LE NEVE**, juriste à la FNTF

Georges LE CORRE souligne que l'Observatoire de Bourgogne est l'un des Observatoires qui fait avancer de « façon importante » la réglementation.

La reconnaissance du travail de l'OR est appuyée par **Christophe PECOULT**, qui reconnaît s'inspirer des pratiques de la Bourgogne.

2 : Actualité réglementaire et normative.

Christophe PECOULT dresse un tour d'horizon sur le sujet :

- Une sinistralité au niveau national en baisse globalement depuis 2012 mais avec une tendance aujourd'hui à se stabiliser, voire à augmenter. Une explication à corrélérer, peut être avec l'explosion du nombre de chantiers du « Grand Paris Express ».
- Les retours d'expérience en région alimentent les données nationales et doivent permettre de faire évoluer la réglementation.
- La révision des fascicules 1 et 2 de la réglementation sera validée en novembre 2019 pour une application en janvier 2020.
- La zone de précaution des branchements non sensibles classés B et C est de 1 m de part et d'autre de la position théorique.

- Réponses aux DT en classe A pour les réseaux sensibles en unité urbaine moyennant une liste d'exemptions et un délai supplémentaire, à partir de janvier 2020.
- Possibilité, « pour ne pas gripper la machine », pour le Responsable de Projet de réaliser les IC. Dans ce cas, une annexe est jointe à la réponse à la DT pour fixer les modalités.
- Echéance 2026 : classe A pour les réseaux sensibles hors UU et non sensibles en UU.
- Echéance 2032 : classe A pour les non sensibles hors UU.

« L'anticipation doit être de mise à tous les stades du projet »

- Report de l'obligation du PCRS pour l'ensemble du territoire et l'ensemble des réseaux à 2026.
- Obligation de l'AIPR pour les conducteurs de camion benne à partir de janvier 2020.
- Recommandation de l'utilisation du CERFA pour délivrer l'AIPR.
- L'obligation de la détection électromagnétique par branchement direct des réseaux électriques ; les tiers, intervenant en géo-détection, doivent pouvoir accéder aux affleurants après autorisation de l'exploitant.
- Les particuliers ont la possibilité d'accéder au guichet unique via un cheminement dédié. L'observatoire doit véhiculer l'information de cette fonctionnalité du guichet unique.

Réactions de l'auditoire :

Pour le Président de l'Observatoire :

- « Il faut convaincre nos partenaires du secteur du bâtiment de participer à l'observatoire...
- Le recours à l'ATU abusif est illégal et sa mise en œuvre nécessite que l'ensemble du personnel de l'exécutant sur le terrain soit formé...
- Il faut inculquer chez nos donneurs d'ordre les notions d'anticipation et de préparation des projets : budgets, IC....
- Comment sensibiliser les élus des petites communes rurales à la démarche, alors même qu'ils autorisent par exemple, sans précautions particulières, un riverain à utiliser une mini-pelle et réaliser une traversée de chaussée... ?»

Eric DANION : « les entreprises d'espaces verts sont rarement formées à l'IPR »

George LE CORRE poursuit la réunion et présente le rôle et les travaux de l'Observatoire National :

- ✓ Promouvoir les bons comportements,
- ✓ Renforcer la coordination avec les observatoires régionaux,
- ✓ Proposer des pistes d'amélioration, par exemple l'AIPR pour les conducteurs de camion benne.
- ✓ Il est rappelé que la personne centrale du dispositif de sécurité est l'encadrant de chantier. L'AIPR traduit une formation à minima et peut ne pas être suffisante en fonction du cas de chantier. Il est toujours difficile de mettre en œuvre un « arrêt de chantier ». On rappelle les notions suivantes :
 - Le point d'arrêt : on arrête la tâche mais pas le chantier
 - L'arrêt de chantier : on arrête le chantier

Les Groupes de Projet dont les comptes-rendus sont accessibles sur le site de l'Observatoire National sont les suivants :

- **GP1 : communication** : Ce GP travaille sur l'axe communication et est le lieu d'échanges avec les observatoires régionaux. Il permet de centraliser les initiatives régionales et de les partager aux autres.
- **GP2 : indicateurs** : il s'appuie sur l'obligation des exploitants de réseaux de tenir à jour des données (nombre de DT, DICT, ATU, DT-DICT conjointes, sinistralité...).
- **GP3 : ouverture d'un fourreau en sécurité** : groupe aujourd'hui CLOS.
- **GP4 : « Dématérialisation » & Sous-groupe de travail technique XSD** (difficultés passées et actuelles de la dématérialisation, évolution et gestion de crises). Le groupe travaille sur le fond de plan « PCRS », et les gabarits de réseaux « star-DT ».
- **GP5 : « Téléservice des réseaux (Guichet unique) »** et Comité stratégique du Guichet Unique. Il a connu 3 crises majeures durant ces derniers mois suite à un changement de référentiel. Concernant les TU, pas de disfonctionnement majeur.
 - Sous-groupe « GU pour les particuliers » : désormais en place avec un accès gratuit pour les particuliers. Trois fois par an, les particuliers peuvent déposer leur déclaration de Travaux sur le GU et bénéficier des services d'un Prestataire d'Aide à la Déclaration (Choix du PAD aléatoire).
- **GP6 « Charte Travaux urgents »**
- **GP7 « Détection des réseaux »** : animé par les représentants de la FNEDRE. Il travaille sur l'accessibilité au réseau (géo-détection électromagnétique), les recommandations afférentes.
- **GP8 « Proposition d'évolution du Guide Technique d'application de la réglementation »** Est en train de finaliser la révision du fascicule 1 et 3 du Guide Technique. Les recommandations (issues des fascicules) ont un caractère pseudo-obligatoire. Les fascicules ont pour origine la norme AFNOR.
- **GP9 : AIRP** : porte sur les compétences des acteurs avec l'AIPR/QCM : une série de questions supplémentaires est prête sur le volet électrique.

Georges LECORRE évoque le partenariat en place entre l'observatoire National et WIKI TP, plateforme de ressources pédagogiques initialement TP, permettant à tout public, d'accéder librement et gratuitement à des informations techniques. Dans ce cadre, la plateforme a reçu l'aval de l'Observatoire National pour être un relais de communication et de mise à disposition de ressources AIRP, actuellement en cours de développement. Son contenu s'enrichit régulièrement des remontées du « terrain ».
- **GP10 : fascicules 4 et 5** : travaille au renforcement de l'implication de la maîtrise d'œuvre dans le dispositif au travers des fascicule 4 : clauses financières et techniques et fascicule 5 : à destination des maîtres d'œuvre

*L'Observatoire National se nourrit de REX. Il constate un nombre croissant de dommages en Ile de France et fait un travail en profondeur pour analyser la ou les erreurs entraînant le dommage. Les REX permettent de mesurer la prise en compte de la réglementation et sont donc indispensables à la démarche de l'ON... « **Appel aux dons de REX...** »*

3 : Informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes.

Il est rappelé qu'à cet instant de l'observatoire, chacun peut faire part de ses retours d'expérience en matière d'incidents, sur ou à proximité des réseaux, impactant la sécurité des personnes. Il n'y a pas eu d'incident ou d'accident ayant eu un impact humain depuis notre dernière réunion.

4 : Journée Sécurité du 24 janvier 2020 à Beaune (quatrième année).

Johann JANES présente cette journée :

12 ateliers de 55 minutes, 220 personnes, du compagnon au chef d'entreprise.

1 atelier DT-DICT : animé aujourd'hui par les entreprises de l'observatoire ; il serait pertinent que d'autres acteurs interviennent pour donner encore d'avantage de crédit à cet atelier et partager d'autres points de vue.

5 : Groupe de travail « Marché type conforme à la réglementation DT-DICT »

Présentation de **Nathalie ROUANET**

Objectifs du groupe de travail :

- ✓ Recenser les non-conformités dans les marchés,
- ✓ Communiquer sur ce point aux maitres d'ouvrage et maitres d'œuvre.

Sur la base d'un outil expérimental élaboré par le groupe de travail, 4 entreprises (COLAS, DESERTOT, PENNEQUIN et SCUB) vont mesurer les écarts de conformité des DCE.

A l'issue de la phase courte de test, l'outil sera diffusé à l'ensemble des entreprises de Travaux Publics de Bourgogne Franche-Comté pour recueil de données (relevé mensuel envisagé).

Le bilan, prévu à l'horizon un an, devrait permettre d'identifier les freins et axes d'amélioration et d'en extraire les bonnes pratiques à diffuser aux responsables de projet.

Adrien LABAS de l'entreprise PENNEQUIN s'est prêté au jeu et a examiné 20 DCE. Aucun ne s'est avéré conforme. Il rappelle « la quasi absence » des maitres d'ouvrage et des maitres d'œuvre à l'observatoire.

Stéphane FLENET évoque les contacts pris avec l'Association des Maires de France, qui s'est déclarée consciente du besoin d'être accompagnée dans la mise en place de la réglementation DT-DICT, mais être aujourd'hui concentrée sur les élections à venir.

Emmanuelle LOINTIER informe de la mise à disposition des « petits » maitres d'ouvrage d'une Agence Technique Départementale pour les assister dans les différentes démarches.

Christophe PECOULT souhaite encourager l'allotissement des marchés : IC, OL....

6 : Groupe de travail Cartographie et nouvelles fiches pratiques

Ce groupe travaille sur la fiche 11 de vulgarisation du guide technique.

L'objectif rappelé par **Richard FIET** et **Vincent BUFFY** est de rendre la localisation des réseaux plus fiable et la réalisation des travaux plus sûre, ce qui sera possible dès lors que :

- ✓ Des fonds de plan communs seront utilisés,
- ✓ Un système de géoréférencement commun sera partagé : le géo-standard.

Les risques d'erreur sont multipliés avec les plans en format papier.

7 : Présentation de l'outil d'aide aux réponses pour les communes

En tant qu'exploitant, le SICECO propose un outil d'aide aux communes pour répondre à la réglementation et utiliser le guichet unique.

On constate qu' :

- ✓ Il y a peu d'adhérents,
- ✓ Il y a un monopole des prestataires extérieurs (PAD), au nombre de 4 aujourd'hui,
- ✓ Il y a interrogation sur le délai d'archivage des réponses aux DT et DICT.

8 : Mise à jour du recueil des conseils pratiques à destination des entreprises de Travaux Publics

L'outil, à destination des adhérents de la FNTP, sera disponible en fin d'année.

La participation de la SMABTP a permis d'établir un guide pratique pour aider à la rédaction du constat contradictoire de dommage.

Ce constat doit être rempli à l'aide du dernier formulaire CERFA correspondant.

ENEDIS travaille sur la dématérialisation du constat contradictoire, via une application mobile et sur la base du CERFA.

Dans l'entreprise, il faut veiller à habiliter un signataire du constat de dommage, tout le monde n'a pas la compétence pour remplir correctement le document CERFA.

9 : Statistiques exploitants – bilan 2019.

ENEDIS : progression de 6% du nombre de DT et DICT, **nombre important d'ATU** (« du vendredi pour le lundi... »), légère diminution du nombre de dommages

GRDF : volume constant de DT et DICT, nombre d'ATU très élevé ; **Olivier DECOCQ** précise que le traitement des ATU monopolise plus le personnel que les DICT et souhaite que cette **problématique du nombre important d'ATU soit étudiée de près.**

nombre d'incidents en légère baisse.

GRT GAZ : **nombre d'ATU en hausse**, un incident majeur à la Ciotat qui sera détaillé lors du prochain observatoire.

ORANGE : nombre de DT et DICT stable, depuis le début de l'année, les statistiques distinguent les deux périmètres (Bourgogne et Franche Comté), légère diminution du nombre de dommages en Bourgogne.

RTE : **nombre important d'ATU**, dans le cadre de ces ATU, les exécutants appellent peu ou pas les services de RTE.

SICECO : une variété de réseaux exploités : éclairage, fourreautage, signalisation routière, réseau de chaleur, Forte augmentation du nombre de DT et de DICT, Peu de dommages.

SNCF : Pas de dommage, Une situation à risque constatée, qui met en évidence la méconnaissance de la réglementation par les élus des petites communes.

SUEZ : Nombre de dommages mal connu, car les réparations sont souvent réalisées par l'exécutant des travaux.

10 : Suivi global des visites pédagogiques de travaux réalisées par un tiers prestataire de GRDF

Olivier DECOCQ intervient sur ce sujet et de préciser :

- Les visites doivent avoir, avant tout, un but pédagogique.
- En cas de situation critique, un CTD (constat de travaux dangereux) est établi.
- Il est proposé aux entreprises ayant un fort taux de dommage des formations in-situ.
- Lors des REX, la maîtrise d'ouvrage, malheureusement, est très peu présente.

Stéphane FLENET réagit à ce dernier point et considère que « **l'on n'évoluera plus dans l'application de la réglementation si la maîtrise d'ouvrage n'est pas d'avantage impliquée dans le dispositif... »**

11 : Présentation Plateforme de formation IPR

Présenté par **Fabrice POUPON**, cet outil de formation est destiné : aux conducteurs d'engins en apprentissage, aux adultes en reconversion et aux adultes en perfectionnement, en bref, à tous les opérateurs amenés à terrasser à proximité de réseaux.

La plateforme, réalisée sur le site du CFPPA de la Barotte à Chatillon sur seine, représente une situation de voirie urbaine proche de la réalité, avec la présence de 7 réseaux enterrés (EU, EP, gaz, téléphonie, AEP, électricité, éclairage public). Une deuxième plateforme est en phase de préparation avant réalisation.

L'ensemble des ouvrages sera modélisé avec un outil numérique 3 D.

Des bordures et divers obstacles sont également présents rendant l'exécution des tâches de terrassement proche d'un contexte réel en milieu « contraint ».

Par exemple, les apprenants seront mis en situation de devoir réaliser un branchement particulier, en croisant des réseaux existants et des bordures de trottoir.

Les capacités attendues et travaillées avec cet outil pédagogique sont inscrites dans le nouveau référentiel du titre de conducteur d'engin.

Le coût d'une plateforme d'un linéaire de 50 m est de 45 K€.

Le projet pourra être dupliqué à d'autres centres de formation comme à la MFR de Montbozon (70), partenaire de la branche sur le territoire de BFC.

12 : Informations et questions diverses

Sébastien ASPERT interroge l'assemblée sur les points suivants :

- ✓ La réponse à une DT ou DICT, lors de travaux non concernés : peut-elle se limiter à la mention manuscrite « NON CONCERNE » sur la déclaration, accompagnée de la date et de la signature du destinataire ?
- ✓ **Christophe PECOULT** confirme la validité de cette mention.
- ✓ Les travaux de curage de fossé : peuvent-ils donner lieu à un conventionnement au niveau national avec les exploitants de réseaux ?

Stéphane FLENET évoque l'idée d'un nouveau groupe de travail sur l'élaboration d'une checklist à destination des responsables de projet.

Le Président remercie l'assemblée et donne rendez-vous pour le prochain observatoire de Bourgogne, **le Mercredi 25 mars 2020**.